

# TRADITION ET CHANGEMENT DANS LE MOYEN SOLIMÕES

## Structure sociale et mouvements de revendication à base territoriale

Priscila FAULHABER BARBOSA

*Anthropologue. Musée Paraense Emilio Goeldi. Département de Sciences Humaines. C.P. 399 — 66000 Belém, Pará*

### RÉSUMÉ

*Le moyen Solimões, dans l'État d'Amazonas, est une région qui vit de la production de la farine de manioc, de la cueillette de la noix du Brésil et de la pêche. Les rapports de clientèle entre la population riveraine et les commerçants qui détiennent le pouvoir économique et politique de la région caractérisent la société traditionnelle.*

*À partir des années soixante, on constate une intervention croissante de l'État dans le processus d'occupation du territoire, défini comme frontière en mouvement. Contrairement aux autres régions de l'Amazonie, ce processus ne résulte pas d'un grand mouvement de migration récent, ni de la construction de barrages hydro-électriques. On constate par contre l'entrée en scène de l'État comme entrepreneur, l'implantation d'entreprises agro-industrielles et la généralisation du statut de la terre comme marchandise.*

*Cela a entraîné une désorganisation de la société traditionnelle et l'émergence de mouvements revendicatifs à base territoriale de la part de groupes de petits producteurs riverains, encouragés par des organisations religieuses et syndicales.*

**MOTS-CLÉS :** Frontière — Transformations des sociétés traditionnelles — Intervention de l'État — Aménagement du territoire — Clientélisme — Brésil — État d'Amazonas — Moyen Solimões.

### RESUMO

TRADIÇÃO E MUDANÇA NO MEIO SOLIMÕES. ESTRUTURA SOCIAL E MOVIMENTOS DE BASE TERRITORIAL

*O Médio Solimões (AM) é uma região ocupada economicamente pela produção de farinha de mandioca, extração de castanha e pela pesca. A sociedade tradicional é caracterizada por relações de clientela entre a população ribeirinha e os comerciantes, que têm dominado econômica e politicamente a região.*

*A partir da década de sessenta tem-se observado uma intervenção crescente do Estado no sentido da ocupação territorial, que se define como fronteira em movimento. De modo diferente que outras regiões da Amazônia, este processo não tem significado uma migração maciça recente para a área, nem a construção de barragens ou hidroelétricas. Observa-se, no entanto, a entrada em cena do Estado como empresário, a implantação de empresas agroindustriais e a generalização da representação da terra como objeto de compra e venda.*

*Isto tem acarretado uma desorganização da sociedade tradicional e a emergência de movimentos de base territorial por parte de grupos de pequenos produtores ribeirinhos, incentivados por agências confessionais e pelo movimento sindical.*

**PALAVRAS CHAVES :** Fronteira — Desorganização da sociedade tradicional — Intervenção do Estado — Desenvolvimento regional — Relações de clientela — Estado de Amazonas — Médio Solimões.

---

(1) Cet article a été élaboré à partir de l'exposé « Structure Foncière et Mouvement Territoriaux dans le Moyen Solimões », présenté à la table ronde « Espace et pouvoir en Amazonie » coordonnée par Wanderley Costa, et faisant partie du cycle de débats « La Géographie et la Production de l'espace », réalisé au Musée Emilio Goeldi (Pará), du 25 au 29 novembre 1985. Je remercie Philippe Léna pour avoir lu attentivement le texte initial et pour les critiques qu'il y a apportées.

## ABSTRACT

## TRADITION AND CHANGE IN THE MIDDLE SOLIMÕES. SOCIAL STRUCTURE AND TERRITORIAL CLAIMS

*The economy of the Middle Solimões, in the Amazonas state is based on the production of cassava meal, the picking of Brazil nut and fishing. The traditional society is characterized by the clientele relations between the riparian population and the tradespeople who hold the economic and political power in the region.*

*From the 1960's onwards, an increasing state participation is observed in the process of land occupation which is defined as a moving frontier. Unlike the other zones of Amazonia, this process results neither from a recent large migration movement nor from the building of hydroelectric dams. On the contrary, one can point out the entrepreneurial role of the State, the establishment of agro-industries and the general use of the land as a commodity.*

*This situation led to a disorganization of the traditional society and to the emergence of territorial claims lodged by groups of small riparian producers under the pressure of religious organizations and trade unions.*

KEY WORDS : Frontier — Transformations of the traditional societies — State participation — National development — Clientele — Brazil — Amazonas State — Middle Solimões.

« Le ciel est de cuivre  
Sans lueur aucune »  
Stéphane Mallarmé

Dans le contexte des bouleversements que connaît l'Amazonie, la « frontière » du moyen Solimões apparaît comme un cas particulier. Elle n'est pas le résultat de migrations massives de petits producteurs à la recherche de terres, ni de l'implantation, spontanée ou encouragée par l'État, de grandes entreprises. Elle n'est pas non plus le résultat des transformations de l'agriculture et de transferts de technologie dus à la demande du marché mondial pour un produit, ou celui de choix géopolitiques conduisant à une exploitation stratégique de minerais ou de potentiel hydro-électrique. Cette frontière naît d'un quadrillage des diverses institutions par lesquelles l'État intervient. Cette intégration institutionnelle transforme la base socio-économique régionale, non sans contradictions.

Ce travail a pour objectif de tenter de comprendre une situation particulière du processus foncier régional en Amazonie, plus exactement dans le moyen Solimões, région polarisée par la ville de Tefé, dans l'État d'Amazonas.

L'intervention de l'État dans la région a provoqué la désorganisation et la réorganisation des relations sociales traditionnelles, entraînant l'intensification du processus de différenciation sociale.

Ce travail se penche sur les relations sociales dans l'ancienne municipalité de Tefé, actuellement démembrée entre Tefé (22 904 km<sup>2</sup>), Alvarães (6 075 km<sup>2</sup>) et Uarini (9 850 km<sup>2</sup>). La ville de Tefé est depuis 1974 l'axe central du pôle Juruá Solimões, défini par le programme POLAMAZÔNIA, du ministère de l'Intérieur. Cette ville polarise la formation sociale environnante, attirant à elle la population de fleuves comme le Japurá où l'on a pu observer un dépeuplement.

La région étudiée est caractérisée par la tradition

de subordination de la classe paysanne, dans le cadre du clientélisme, aux commerçants liés au capital mercantile et usuraire. Ces relations s'établissent lors de la commercialisation de l'excédent de la production agricole (farine de manioc, jute), de la production extractive (noix du Brésil, latex, bois) et de la pêche.

On peut observer dans la région la constitution de groupements de petits producteurs ruraux, formés à partir de l'occupation de terres en friche ou de propriétés privées, et dans certains cas, au travers de contrats verbaux de fermage ou d'emphytéose pour l'extraction de la noix du Brésil ou la production de la farine de manioc. Ces petits producteurs sont en général d'origine indigène ou *caboclo* : il n'y a pas eu de mouvements migratoires massifs vers la région.

On est sur un front de colonisation et de mise en valeur qui autorise à parler de « frontière en mouvement », espace social à l'intérieur de l'État où « l'occupation permanente et significative de la terre » organise la frontière comme un espace ouvert, cependant contrôlé (VELHO 1979 : 205).

À partir des années soixante-dix, surtout, on a pu observer l'intervention croissante de l'État par l'intermédiaire de divers organismes, ainsi que celle d'organisations religieuses ou relevant de la société civile.

L'État, avec son objectif « d'Intégration Nationale », a agi dans le sens d'une « rationalisation » du système financier, de la relation travail/terre, de l'appropriation et du transfert de l'excédent agricole, extractif ou de la pêche, traditionnellement effectué par les commerçants qui dominent économiquement et politiquement la région.

Son action est ici caractérisée surtout par l'instal-

lation d'agences destinées à implanter sa politique agricole, comme l'EMATER (Entreprise d'Assistance Technique et d'Extension Rurale), par l'ouverture de lignes de crédits de la Banque du Brésil destinés directement à la petite production, par l'installation d'organismes destinés à la régularisation foncière, comme l'Institut National de Colonisation et Réforme Agraire (INCRA) et l'Institut des Terres de l'Amazonas (ITERAM), par la création de l'infrastructure urbaine et routière, comme la construction de chemins vicinaux pour l'écoulement de la production agricole. L'entrée en scène de l'État comme entrepreneur est également significative. Il opère au travers d'entreprises publiques (telles que l'EMADE — Entreprise de production d'Huile de Palme de l'État de l'Amazonas — de droit privé et au capital mixte, ou bien encore le Secrétariat de Travaux Publics de la mairie de Tefé qui fonctionne comme une entreprise du bâtiment).

Depuis les années soixante-dix, les petits producteurs riverains ont été poussés à lutter pour leurs droits (définis par la loi), par l'évêché de Tefé et par le Mouvement d'Éducation de Base (MEB) à travers la formation de Communautés Ecclésiales de Base. Plus récemment, en 1979, a été fondé le Syndicat des Travailleurs de l'Agriculture de Tefé, association de la société civile dont l'objectif est de fonctionner comme représentant de la catégorie.

Malgré tout, on assiste actuellement à des altérations dans la structure traditionnelle d'appropriation agro-mercantile et on observe une accélération du processus de concentration financière ainsi que l'intensification de la différenciation sociale. Les plus grandes propriétés foncières de la région se trouvent dans l'actuelle municipalité de Tefé et appartiennent à des entreprises comme l'EMADE (270 000 hectares), la CIANE (Compagnie Nationale d'Impression sur tissu — 50 000 hectares), la GTB (Annuaire Téléphoniques Brésiliens — 60 000 hectares) et la SOCFINCO du Brésil (100 000 hectares).

Les altérations mentionnées ci-dessous doivent être vues dans leur spécificité.

### **Relations patron-client, rattachement au marché, appropriation foncière**

Le processus de la « frontière en mouvement » implique la désorganisation, et donc la réorganisation de relations sociales caractéristiques des périodes passées.

En 1850, BATES rapporte l'existence, associée à l'exploitation des *drogas do sertão*, d'une agriculture *cabocla* et indigène sur les marges et déclivités argileuses du Solimões, qui restent à découvert environ 8 à 9 mois par an, temps suffisant pour les cultures à cycle court (BATES, 1944 : 200). Les

principaux produits agricoles sont alors le manioc, les haricots, la pastèque, le tabac, etc.

La littérature spécialisée dans l'histoire économique et sociale de l'Amazonie se concentre essentiellement sur le « cycle du caoutchouc » négligeant d'autres activités qui s'y sont trouvées articulées, et qui l'ont d'ailleurs précédé, comme l'agriculture (OLIVEIRA F<sup>o</sup>, 1979-a : 102/103).

Or, si les relations sociales engendrées par l'exploitation du caoutchouc paraissent avoir une grande importance pour la compréhension de la structure sociale régionale du moyen Solimões, on ne doit pas sous-estimer la tradition agricole, associée principalement à la cueillette de la noix du Brésil et à la pêche, activités caractéristiques aujourd'hui encore de la production agro-mercantile régionale.

L'*aviamento*, basé sur le « troc » entre marchandises manufacturées et produits agricoles et de collecte, comme les *drogas do sertão*, et généralisé par la diffusion du front du caoutchouc en Amazonie, est fondé sur la relation patron-client, mécanisme de contrôle juridico-politique de l'organisation de la production subordonnant le travail des *caboclos* et des indigènes au marché moderne.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les maisons de Belém et de Manaus articulées au réseau bancaire national et international (SANTOS, 1980 : chap. V) pratiquent l'*aviamento*, centralisent le système de crédit, et implantent les maisons de commerce localisées dans les centres urbains le long du Solimões, comme Tefé et Tabatinga. Ces centres se sont formés à partir des regroupements d'Indiens effectués par les missionnaires aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (PORRO, 1981 : 225). Les activités agricoles et extractives, « subordonnées dans un système vertical de relations » (OLIVEIRA F<sup>o</sup>, 1979 : 124) sont financées par le « système de troc », mais en fonction du calcul monétaire. Plus les distances sont grandes, lorsqu'on s'approche des sources, ou « hauts fleuves », plus ce système est spoliateur et soumet la population, par le jeu de l'endettement, au « travail forcé » (TAVARES BASTOS, 1975 : 209 *apud* OLIVEIRA F<sup>o</sup>, 1979 : 124).

Le clientélisme, forme juridico-politique de dépendance (OLIVEIRA F<sup>o</sup>, 1979 : 112) qui règle l'assujettissement du travail des *caboclos* aux patrons, semble expliquer, avant même l'appropriation foncière, la subordination du travail du *caboclo* amazonien aux orientations du grand capital (OLIVEIRA F<sup>o</sup>, 1979 : 132).

La subordination n'est pas obtenue par l'expropriation, vu l'abondance de terres libres et la quasi-absence d'un droit établi de propriété foncière, mais par le contrôle des moyens de commercialisation et de financement de la production (OLIVEIRA F<sup>o</sup>, 1979 : 131/132).

L'activité mercantile a toujours été liée à l'incorporation territoriale. Bien que la « loi de la terre » de 1850 ait rendu possible la régularisation juridique de celle-ci, la plupart du temps elle n'a pas été appliquée. La propriété foncière était établie par la force, par les « patrons » eux-mêmes, comme l'indiquent les témoignages des agents locaux à Tefé. Les limites de telles propriétés étaient définies par des accidents géographiques et en général ne correspondaient pas aux limites prévues par la législation.

Dans la région, de telles propriétés agro-mercantiles se sont constituées principalement dans le but de commercialiser la noix du Brésil. Étant donné la quantité de terres disponibles, le mécanisme d'expropriation n'a pas joué et un petit paysannat a pu se constituer, lié à une économie de subsistance.

La violence de l'appropriation territoriale s'observait surtout dans les régions de « terres fermes » où se trouvaient les concentrations de noyers du Brésil. Les régions de *várzea*, sujettes à des inondations périodiques où seule l'agriculture de cycle court est possible, ont toujours été d'accès plus facile pour les Indiens et les *caboclos*.

Actuellement, on considère comme « patron » celui qui détient les moyens de commercialisation et fournit au « client » les marchandises industrialisées en échange des produits agricoles et extractifs. L'utilisation de ce terme s'étend aux *regatões* et aux propriétaires; il n'est pas nécessaire que le commerçant soit propriétaire de la terre pour qu'il soit considéré comme « patron ».

Les relations d'assujettissement/domination propres au système mercantile persistent encore dans le moyen Solimões. Les propriétaires, durant la période de cueillette de la noix du Brésil, utilisent un gérant accrédité (qui, en général, habite la plantation) pour surveiller la vente des noix. Quand ceux qui effectuent la cueillette vendent directement leur production, les « patrons » ont recours à la police.

Selon des témoignages locaux, pendant le Second Empire et la Première République, la propriété des terres était obtenue moyennant achat au « Trésor Public ». Comme le montrent divers récits, ces terres étaient déjà occupées par la population indigène et *cabocla* qui avait résisté à la démarcation des propriétés individuelles. Bien que des conflits aient éclaté, les commerçants se sont appropriés des terres par la force, dans le but de garantir le monopole de la commercialisation des produits agricoles et extractifs.

Cet usage de la violence constitue également un mécanisme régulateur des relations de travail. Les signes de ces pratiques sont encore vivants : présence d'instruments matériels, comme le pilori qui existe encore dans certaines localités, utilisé dans un passé

récent pour punir le « client » qui n'aurait pas respecté l'aurorité du patron et aurait vendu la noix du Brésil à d'autres.

### Frontière en mouvement et différenciation sociale

Pour comprendre la dynamique de la structure sociale sur la frontière, il faut analyser la relation entre les trajectoires des acteurs sociaux antagonistes et le « devenir » de la structure sociale comme un tout (BOURDIEU, 1982 : 7), ce qui implique la relation entre la direction de la trajectoire des différents acteurs, dans chaque situation historique, et les stratégies socio-économiques de chaque agent.

Aujourd'hui encore, les « patrons » traditionnels s'approprient la rente foncière par l'exploitation des produits de cueillette mais, cette fois, par le recours à des financements bancaires. On a pu constater, à partir des années soixante, selon les récits d'habitants de la région, des altérations dans les relations sociales, sans que l'on puisse dire, cependant, que ces transformations représentent un changement effectif.

On a observé, à partir de cette époque, la rupture du contrôle absolu des « patrons » traditionnels sur la commercialisation des produits agricoles et extractifs. Des petits producteurs, instruits des droits prévus par la législation agraire, ont alors commencé à s'approprier la terre. Très souvent les *posseiros* ont cessé de vendre la production exclusivement aux propriétaires. Ils pratiquent la « contrebande » et vendent leur production à ceux des *regatões* et des commerçants qui offrent le meilleur prix.

La décadence du personnage du « patron » s'est trouvée associée à l'ascension d'un groupe de commerçants. Cette ascension s'est produite dans la logique compétitive du marché capitaliste. La base principale d'appui économique de ces commerçants n'est pas l'appropriation de la terre; elle se caractérise autant par des activités d'appropriation mercantile, obtenues grâce au stockage de marchandise, que par l'utilisation du crédit bancaire et par des investissements dans l'industrie, comme, par exemple, la transformation du *pirarucú* (grand poisson de l'Amazonie très recherché).

Ce changement de personnages sur la scène politique locale doit être compris dans ses déterminations les plus amples.

A partir de l'« Estado Novo » on a pu constater de la part de l'État une préoccupation croissante pour la commercialisation de la production agricole. Dans le cadre du projet d'« Intégration Nationale », une série de mesures ont été prises qui, au niveau du pouvoir local, ont eu comme conséquence le renforcement d'une bourgeoisie commerçante en ascension. Comme exemple de telles mesures, il

faut citer la création de la Surintendance du Plan de Valorisation de l'Amazonie, transformée ultérieurement en SUDAM (Surintendance du Développement de l'Amazonie) et l'implantation d'un système de crédit destiné à diversifier la production et la commercialisation agricoles vers 1955. La banque de Crédit de l'Amazonie S.A. est devenue « la colonne vertébrale du système de crédit de l'Amazonie (...) au travers du financement et de l'achat de récoltes de caoutchouc, et en mettant le crédit commercial, industriel et agricole à la portée de toute la région amazonienne » (Association Commerciale de l'Amazonas, 1971 : 161.)

Dans les années soixante a été créée en Amazonie une effective « frontière en mouvement » (VELHO, 1982 : 205). L'occupation territoriale par intégration des frontières a été l'objectif de divers plans de l'État autoritaire du Brésil : entre autres le PIN (Plan d'Intégration Nationale) et le POLAMAZÓNIA, dont les objectifs ont été tracés par le MINTER (Ministère de l'Intérieur) en 1974. Les directives générales de ces plans étaient « l'intégration et le développement de l'Amazonie, ainsi que la diminution des inégalités existant entre elle et les autres régions du pays ». (MINTER, SUDAM, 1981 : 111.)

Dans le moyen Solimões l'objectif était « la stimulation à la production agricole » et « la fixation de l'homme à la terre ». Cependant, un groupe de commerçants a manipulé ces politiques au niveau local, les institutions de l'État étant liées aux classes dominantes locales. Il n'y a pas eu de changement effectif dans la structure de domination. C'est ainsi que le crédit bancaire destiné directement à la petite production agricole (FAULHABER BARBOSA, 1983 : chap. III) a été accaparé par les commerçants.

Ce crédit, rattaché au PROTERRA, a été introduit à Tefé en 1975 par la Banque du Brésil. Au départ, il semble qu'il ait effectivement stimulé la petite production agricole. Mais, le temps passant, les commerçants ont tiré profit de la situation d'endettement des petits agriculteurs.

En effet, étant donné les retards fréquents dans le déblocage du financement, les agriculteurs sont amenés à chercher des ressources auprès des commerçants. Ils s'endettent ainsi vis-à-vis des patrons et vis-à-vis de la banque. Cette situation d'endettement s'est aggravée avec l'augmentation des taux d'intérêts (13 % en 1975, 35 % en 1981). En 1983, les taux d'intérêts ont été élevés à 65 %, après application d'un taux de correction monétaire de 70 %.

La situation était déjà critique en 1982, lorsque de grandes inondations ont causé des dégâts étendus. Bien que 300 agriculteurs aient signé une pétition, la Banque du Brésil n'a pas libéré les fonds de l'Assurance Agricole (PRO-AGRO), destinés à couvrir ce genre de pertes. Dans la plupart des cas, la Banque

a reconduit la dette des agriculteurs, avec de nouveaux intérêts. Par conséquent, en 1983, seulement 50 des 750 agriculteurs concernés avaient pu liquider leurs dettes alourdies. La situation s'est encore compliquée car les commerçants ont la possibilité d'influencer les prix des produits agricoles et des produits manufacturés. En 1985, la situation demeurait quasi inchangée. La banque menace d'ouvrir un procès contre les agriculteurs endettés et ceux-ci craignent qu'elle n'ait recours à la force policière comme le font les « patrons » pour percevoir les « revenus » provenant de la vente de la noix du Brésil.

Cependant la politique de crédit agricole a contribué à intensifier le processus de différenciation sociale déjà existant au sein de la petite production marchande. Avec l'introduction de la monnaie, les conditions sont réunies pour que le petit producteur développe des stratégies économiques de commercialisation de sa production agricole et d'acquisition de biens industrialisés (moteur hors-bord, cuisinières ou instruments de travail plus sophistiqués). Certains agriculteurs ont même pu monter un petit commerce en ville. Mais cela a entraîné l'accroissement de l'endettement.

Cette différenciation n'implique pas une mobilité sociale réelle, étant donné la situation de dépendance des petits producteurs dans leur relation avec les commerçants qui, à leur tour, sont sujets à la concurrence des grandes maisons commerciales contrôlant le commerce. C'est pourquoi bien que les frontières entre les groupes sociaux aient apparemment été diluées, elles n'ont cependant pas été rompues. On observe donc simultanément l'intensification du processus de différenciation sociale et l'endettement croissant de divers groupes sociaux locaux, ce qui implique la concentration du pouvoir économique dans les mains d'un petit groupe de gros commerçants (FAULHABER BARBOSA, 1983 : 114).

Ceux-ci ont des propriétés commerciales, foncières et des moyens de transport qui leur permettent d'obtenir un financement bancaire généreux. L'accumulation de leur capital se réalise grâce au stockage des marchandises, aux investissements financiers, comme la spéculation sur le marché foncier urbain, et à l'industrialisation du *pirarucú*. Les commerçants investissent également dans le commerce en offrant des prêts, soit directement à des petits agriculteurs, soit à des petits ou moyens commerçants qui offrent à leur tour des prêts aux agriculteurs.

L'installation d'agences bancaires permet le contrôle du marché de Tefé et des relations sociales dans la région, par l'endettement croissant de tous les secteurs sociaux locaux. Par suite, le capital mercantile et usuraire perd son caractère dominant, bien qu'il continue à imprégner les relations locales du marché (FAULHABER BARBOSA, 1983 : 118).

Les politiques de l'État en Amazonie, pour ce qui concerne le cas spécifique du moyen Solimões, ont produit un « affaiblissement de la subordination stricte et immédiate », en rendant possible une trajectoire sociale ascendante du paysan engagé dans la production marchande (VELHO, 1979 : 101). Néanmoins cela n'a pas représenté un changement réel de la structure sociale régionale, étant donné les fortes pressions liées au contrôle de la frontière, car le processus politique n'implique ni une rupture réelle de la subordination des paysans, malgré de réelles modifications, ni une transformation qualitative de la situation des paysans pris dans leur ensemble.

Aussi remarque-t-on aujourd'hui des signes de déclin de la petite production marchande lorsqu'on examine la relation entre le prix des produits agricoles et extractifs et celui des marchandises manufacturées, ou bien la chute du niveau de vie du petit producteur. Ce qui va de pair, on l'a vu, avec la concentration du pouvoir économique entre les mains d'un petit groupe de gros commerçants.

L'implantation récente d'entreprises agro-industrielles, comme l'EMADE, accélère le rythme de ces transformations. De telles entreprises émergent à leur tour comme acteurs dans les années quatre-vingts. Leur apparition intensifie le processus de différenciation sociale en introduisant dans la région le travail salarié et la possibilité, encore lointaine, de la prolétarianisation de certains segments du groupe paysan. Des entreprises du bâtiment, comme le Département de Travaux Publics de la mairie de Tefé qui travaille à la construction des chemins vicinaux, ont déjà recours au travail salarié.

En résumé, le processus de différenciation sociale se manifeste :

1. En terme d'appropriation foncière.
2. En terme de trajectoire sociale d'individus ou de groupes appartenant à la production marchande. L'apparition de l'aspiration à « devenir commerçant » en est un exemple.
3. En terme d'insertion sur le marché, puisque l'utilisation du travail salarié se généralise avec la diffusion des entreprises.

Dans la région étudiée, on note que le mouvement propre à la frontière ne paraît pas amener la destruction du groupe paysan puisque celui-ci s'intègre progressivement dans la société régionale, bien que dans une position subalterne. Mais l'intervention de l'État représente une désorganisation et, par conséquent, une réorganisation des relations sociales avec intensification du processus de différenciation dont la contrepartie est la croissante mobilisation politique du groupe paysan.

La crise de l'autoritarisme s'explique par le fait que l'État a besoin de mobiliser la société civile, en créant des formes de production subordonnées dynamiquement à son propre développement.

Ces altérations ont entraîné l'apparition de mouvements de revendication à base territoriale, stimulés par les associations de la société civile et par les associations confessionnelles.

Ce processus a eu pour résultat d'ouvrir de nouvelles options pour la petite production marchande, comme la possibilité d'avoir une certaine marge de contrôle sur la commercialisation de la production agricole et extractive, ou bien comme l'occupation de régions de « terres fermes » qui, jusqu'aux années soixante, étaient difficilement accessibles aux Indiens et aux *caboclos*.

Il faut remarquer que les régions de *várzea* constituent des territoires nettement dominés, si on les compare aux régions de « terres fermes ». Comme les premières sont sujettes à de fréquentes inondations, elles permettent seulement l'agriculture de cycle court et l'extraction du bois, activité qui pré-suppose l'assujettissement à des entreprises d'exploitation forestière. Ces entreprises ont recours au crédit bancaire pour l'exploitation du bois, et utilisent le système du troc avec les relations d'assujettissement/domination qui le caractérisent.

On remarque que se constitue dans la région un groupe paysan marginal qui n'a pas la propriété juridique de la terre. Dans de nombreuses localités, ce qu'on appelle des « groupes de paysans libres » se constituent (MOURÃO : *apud* OLIVEIRA F<sup>o</sup>, 1979 b : 7) formés par de petits producteurs ayant entre eux des liens personnels, de parenté ou de parrainage et où l'identité ethnique est souvent à la base des formes d'organisation sociale. On constate l'appropriation communautaire de terres en friche (du « Patrimoine »), ou de propriétés appartenant à des ordres religieux « le droit de *posse* étant basé sur la coutume et sur le patronage religieux » (OLIVEIRA F<sup>o</sup>, 1979 : 8). Dans ce cas, le contrôle de l'organisation de la production est médiatisé par la relation entre la communauté et les « patrons ».

Les altérations produites par la « frontière en mouvement » ont eu comme résultat l'apparition de luttes territoriales. Ces luttes dévoilent les relations d'assujettissement/domination propres à la structure de pouvoir local. Le caractère autoritaire des relations patron/client, voilé par le paternalisme des relations de parrainage interclasses, est ainsi mis à découvert (FAULHABER BARBOSA, 1983 : 193).

Ces mouvements de revendication à base territoriale sont caractérisés, dans certains cas, par la motivation ethnique, lorsque les groupes indigènes revendiquent auprès de la FUNAI — organisme public de niveau fédéral — la garantie de possession des territoires communautaires dont les limites

sont actuellement reconnues par la société régionale. L'identité ethnique est une forme d'organisation qui maintient la cohésion des groupes. On observe que les groupes indigènes sont plus stables si on les compare aux groupements de petits producteurs riverains, où l'on remarque une intense mobilité.

Les altérations actuelles de la structure foncière entraînent la généralisation de la représentation de la terre comme objet d'achat et de vente. L'investissement financier de la municipalité de Tefé et du gouvernement de l'État d'Amazonas pour permettre la production d'huile de palme, et pour réaliser l'infrastructure urbaine et foncière, a profondément altéré le prix de la terre dans le Solimões. Ce prix diminue au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la ville de Tefé. On remarque également une spéculation financière et foncière croissante.

Ceci a intensifié la lutte pour la terre dans la région avec la prolifération de mouvements de revendication à base territoriale. La situation est plus tendue dans les régions proches de Tefé et d'Alvarães où le prix de la terre est plus élevé : proximité du réseau routier. En interférant sur le marché de la terre, la construction de routes tend d'ailleurs à accentuer les conflits; la spéculation et la concentration de la propriété foncière augmentent.

Encore faibles quand prédominent les relations mercantiles, les contradictions sociales s'accroissent et sont mises en évidence lorsque se produisent des altérations importantes dans la structure foncière, entraînant un processus de désorganisation de l'*habitus* régional. Cette destruction peut aussi bien constituer une base d'action pour des forces conservatrices qu'entraîner l'adoption d'un modèle rationnel pour l'action politique, au travers d'alliances avec des forces démocratiques.

### Mouvements de revendication à base territoriale

Comment agissent les organismes qui interfèrent sur la structure foncière ? On remarque une contradiction manifeste entre les directives des organismes qui représentent l'État au niveau local, comme l'INCRA (Institut National de Colonisation et Réforme Agraire) et l'ITERAM (Institut des Terres de l'Amazonas) et les orientations des syndicats, organisations de la société civile qui jouent le rôle de représentants de classe. L'action des organisations religieuses a eu des effets significatifs sur la mobilisation dans la lutte pour la terre et la garantie des droits de la population riveraine de Tefé.

#### CONCESSION DE TITRES DE PROPRIÉTÉS, LÉGALISATION ET OBTENTION DES TITRES

Le titre définitif assure juridiquement les droits

individuels sur la terre. La terre acquiert ainsi, par intervention de l'État, le « plein statut de marchandise, passible d'actes, reconnus légitimes, d'achat et de vente » (ALMEIDA, 1985 : 25).

Dans l'« Index Chronologique des Processus de Régularisation Foncière de l'État de l'Amazonas », fourni par l'ITERAM, on constate l'existence d'autres modalités d'occupation qui, toutefois, n'assurent pas les droits de propriété sur la terre, comme « titre de conclusion », « titre provisoire », « titre d'occupation », « titre de *posse* », « démarcation », « sentence », « fermage », « emphytéose ».

L'occupation de la terre est également inscrite au cadastre de l'INCRA en vue du prélèvement de l'impôt foncier, mais le certificat ne garantit pas non plus le droit à la propriété de la terre. Il faut noter que la superficie totale des immeubles ruraux inscrits au cadastre de l'INCRA pour la municipalité de Tefé (actuellement démembrée entre les municipalités de Tefé, Alvarães et Uarini) est insignifiante — 299 512 hectares en 1978 — correspondant à 11 % de la superficie totale calculée par l'IBGE (Institut Brésilien de Géographie et Statistiques). Selon des informations locales, cela s'explique par le fait qu'en général, seuls les petits propriétaires ou *posseiros* se font inscrire pour garantir leur accès à l'usage de la terre. Actuellement, trois organismes publics sont qualifiés pour émettre des titres définitifs dans le moyen Solimões :

1. La mairie dont la juridiction est réduite à un cercle de 34 km de rayon autour du périmètre urbain.

2. L'INCRA qui, en tant que représentant du gouvernement fédéral, peut seulement émettre des titres dans les territoires fédéraux, en bordure de routes fédérales et dans les secteurs de sûreté fédérale.

3. L'ITERAM, dont la création a réduit la sphère de juridiction de l'INCRA, puisqu'en tant que représentant de l'État de l'Amazonas, il est qualifié pour émettre des titres définitifs dans des secteurs qui ne sont ni fédéraux, ni municipaux.

Des conflits ont actuellement lieu en raison de l'existence de diverses catégories d'appropriation foncière. On a affirmé, par exemple, que la mairie a émis des titres définitifs dans des terrains déjà occupés par des *posseiros* depuis plus de 10 ans.

En 1960, des titres de *posse* ont été émis par l'IBRA (Institut Brésilien de Réforme Agraire). Malgré le délai de 5 ans, prévu par le Statut de la Terre pour l'émission de titres définitifs, ils n'ont pas été pris en compte. Quant à l'INCRA, il n'a pas atteint ses objectifs au niveau local. Les titres de *posse* ont été délivrés sans qu'il y ait eu de vérification *in loco*, ce qui a souvent favorisé des groupes aux

intérêts économiques contraires à la petite production.

L'émission de titres définitifs a obéi aux modèles en vigueur en matière d'occupation territoriale, modèles caractérisés comme « un processus désordonné, dans lequel la force, la position sociale, le pouvoir économique et la situation politique l'emportent toujours » (TEIXEIRA, 1985 : 2). Dans ce processus les propriétaires de titres ont toujours fait valoir par la force le droit non acquis par le travail.

L'ITERAM, depuis sa création, donne priorité à la mise en valeur de terres publiques comme cela est prévu par le Statut de la Terre. Des agents locaux affirment que l'installation d'un bureau de l'ITERAM à Tefé, en 1980, a entraîné une aggravation des problèmes fonciers; il a été fermé en 1983 parce que ses techniciens délivraient des « certificats d'occupation sans fondements, entraînant le mécontentement des grands et des petits ».

Les certificats d'occupation portent sur des surfaces de 20 à 100 hectares et prennent une valeur définitive au bout de 4 ans.

Les techniciens de l'ITERAM affirment qu'ils sont en train de faire un contrôle champ par champ et qu'ils délimiteront les secteurs où il y a le plus grand nombre de *posseiros* et où l'on constate la plus grande productivité agricole. Mais jusqu'en 1985, aucun titre de propriété définitif n'avait été délivré par l'ITERAM dans le moyen Solimões.

#### LE MOUVEMENT SYNDICAL

Le Syndicat des Travailleurs de l'Agriculture de Tefé a été fondé en 1978, dans le contexte de la lutte pour la terre, avec l'appui direct de l'évêché de Tefé et de la FETAG (Fédération des Travailleurs de l'Agriculture, organisme national, liée à la Confédération des Travailleurs de l'Agriculture). Cependant, différents facteurs dus aux rapports avec le pouvoir local ont transformé le syndicat en une structure verticale, corporatiste, dont l'actuel président agit comme modérateur entre les diverses parties concernées dans toutes les « questions » de conflit pour la terre.

Malgré tout, l'existence d'un Syndicat Rural à Tefé a toujours constitué un point de référence pour les mouvements à base territoriale dans le moyen Solimões. Au sein de ce mouvement ont surgi des meneurs représentatifs des aspirations des *posseiros* et des petits producteurs ruraux, qui ont une vision critique de la structure verticale et bureaucratique du Syndicat. Ces meneurs n'ont pas l'appui de la direction actuelle mais participent aux réunions du Syndicat et ont l'intention de se porter candidats aux prochaines élections qui doivent être réalisées en 1986.

Il existe des contradictions entre l'action des

organismes publics et les orientations des représentants syndicaux qui sont l'expression des aspirations des petits producteurs riverains, qui les poussent à rester sur la terre et à lutter pour leurs droits.

Selon des témoignages d'habitants de la région, la dimension des propriétés, en général, ne correspond pas à ce que revendiquent les « patrons », car ils s'approprient irrégulièrement de grandes étendues de terres moyennant achat ou non. Toujours selon les meneurs syndicaux, les « patrons » n'ont un droit effectif sur la terre que lorsqu'ils établissent avec les *posseiros* des contrats déclarés devant notaire comme le fermage, l'emphytéose, etc. Mais selon les meneurs syndicaux, les contrats de fermage perdent leur validité quand l'ancien propriétaire meurt ou que la terre est vendue; dans ce cas il y a souvent des luttes entre les héritiers et les *posseiros*.

La complexité des conflits de terre est due aux ambiguïtés de la législation agraire elle-même; en effet celle-ci prévoit, par exemple, que le droit à la terre doit être garanti aussi bien par preuve écrite que par temps d'occupation ou par investissement en travail.

Les ambiguïtés de la législation deviennent plus évidentes quand on observe la pratique des organismes publics destinés à intervenir dans le processus foncier. Comme le rapportent les représentants syndicaux, l'intervention de l'INCRA et de l'ITERAM à Tefé a été utilisée au profit d'intérêts contraires à ceux des petits producteurs, par la force et en mettant à profit les failles du système. L'intervention de ces organismes a donc renforcé les intérêts des groupes dominants et a légitimé la grande propriété agraire. Selon Inácio RANGEL, sous « prétexte de régulariser des *posses* et des titres de propriétés d'origine pour le moins discutable », l'État a ratifié « un vaste mouvement de *grilagem* » (RANGEL, 1985 : 3).

Les représentants syndicaux encouragent les producteurs à rester sur la terre en utilisant comme argument, outre leurs droits prévus par la législation agraire, le fait que la démarcation des propriétés est inexistante. Cependant, les techniciens de l'ITERAM affirment que les marques n'existent plus, du fait qu'elles étaient en bois et se sont détériorées avec le temps. Selon eux, il est possible de rétablir les délimitations à l'aide des documents techniques comme les cartes de terrains déjà délimités. Dans le cas où les documents techniques ne correspondent pas aux limites des propriétés, on prouve qu'il y a eu fraude dans le processus juridique de délimitation. Il arrive également, dans de nombreux cas où la propriété est revendiquée, que celle-ci n'ait pas été marquée sur les cartes de l'ITERAM, peut-être à cause de l'absence de pièces techniques qui puissent instruire les procès de délimitation faits à l'origine.

Le gouvernement de l'État de l'Amazonas donne

actuellement priorité à la régularisation foncière en concédant des titres pour des terres publiques occupées par des *posseiros* et en émettant des autorisations d'occupation, de préférence dans des secteurs où il n'y a pas de litiges. Cette politique entre en contradiction avec la revendication syndicale qui, elle, va dans le sens de l'expropriation des propriétaires dont les terres sont occupées par des *posseiros*.

Examinons la relation des directives des organismes publics avec l'organisation socio-spatiale des groupements de paysans.

Dans les communautés paysannes, les maisons sont regroupées au « bord » des lacs et des petits cours d'eau, situation qui permet un accès facile pour la pêche, les moyens de transports et le commerce riverain. Le « bord » est associé à la civilisation et au loisir (VELHO, 1979 : 204).

La catégorie « centre » désigne l'espace intérieur de la forêt où sont faites les plantations et où se trouvent les *tapiris* (cabanes rudimentaires), habités pendant la période de collecte de la noix du Brésil. Elle est associée à des activités qui entraînent la dépense d'un effort physique plus grand. S'opposant au « bord », le « centre » renvoie à des représentations liées à des situations de danger entraînées par le contact avec la nature incontrôlée.

Actuellement, la catégorie « bord de la route » est créée dans la région, par la « frontière en mouvement » (VELHO, 1979 : 205). Cette catégorie renvoie à des représentations négatives liées à l'inconnu et à la désorganisation des relations sociales traditionnelles, mais renvoie aussi à des valorisations positives, liées par exemple à la facilité d'écoulement de la production.

La distribution spatiale de la société organisée selon la coutume des *caboclos* n'est pas respectée par la politique de « régularisation foncière » mise en œuvre par l'ITERAM, qui a émis des autorisations d'occupation au « centre » et dans des zones isolées. Il est important de souligner que, le « centre » étant considéré comme un endroit peu adapté pour résider, la concession de titres de propriété dans ces secteurs vient contrarier les aspirations des petits producteurs riverains. Selon les techniciens de l'ITERAM, après 4 ans de délai, les terrains qui présenteront une plus grande productivité seront délimités. Cependant, on constate dans la pratique peu d'intérêt pour les terrains pour lesquels sont délivrées les autorisations d'occupation. Celles-ci varient de 20 à 100 hectares, ce qui ne correspond pas à la tradition caractérisée par l'usage en commun des régions de forêt pour la chasse, la collecte de la noix du Brésil et par l'échange de travail collectif.

La formation des Communautés de Base, à partir de regroupements sur les lieux de travail et d'habita-

tion, a été encouragée, depuis les années soixante, par l'évêché de Tefé et par le Mouvement d'Éducation de Base. L'action pastorale a indéniablement produit des effets positifs quant au bien-être de la population riveraine. En accord avec son objectif de « promotion sociale de l'homme », l'évêché a même donné des terres lui appartenant à des petits producteurs.

Ces communautés ne peuvent être vues comme des organismes isolés dans la société régionale, on observe dans leur sein le même processus de différenciation qui caractérise cette société. Les meneurs ruraux constituent des personnages ambigus car ils jouent le double rôle de représentants des aspirations des riverains et de médiateurs vis-à-vis des commerçants, exerçant de ce fait une forme de « patronage ».

### Expectatives

En 1985, on a observé une revivification du mouvement syndical dont le potentiel politique élevé avait été étouffé dans le jeu politique régional. Cette revivification a été provoquée essentiellement par la divulgation, par les moyens de communication comme la presse écrite, la radio et la télévision, du Mouvement National pour la Réforme Agraire, et par la création du MIRAD (Ministère de la Réforme et du Développement Agraire).

Au début de l'année 1986, les meneurs représentatifs ont encore revendiqué pour que l'INCRA recommence à travailler dans le moyen Solimões.

En sollicitant l'intervention du gouvernement fédéral à Tefé, les représentants syndicaux revendiquent la mise en pratique par cet organisme du Statut de la Terre, non pas dans le sens d'une mise en valeur des terres publiques, mais dans le sens de permettre la réalisation de la Réforme Agraire.

En juillet 1985, l'espoir de l'application effective de la Réforme Agraire, telle qu'elle était promise par le président de la République à la télévision, était grand. Comme l'était aussi, cependant, l'état d'inquiétude de la population riveraine à Tefé qui connaissait par expérience les effets pervers de la mise en place de programmes politiques. L'histoire de l'appropriation privée des terres dans la région leur a appris que l'intervention des organismes publics montre le visage autoritaire de l'État et favorise les intérêts dominants.

Les Indiens et les *caboclos* du moyen Solimões connaissent le caractère opérationnel d'un titre de propriété définitif. Ils savent, en effet, qu'il pourra leur fournir des garanties pour l'utilisation de la terre par rapport aux intérêts d'autres groupes qui ont une utilisation différente de la terre (ALMEIDA, 1985 : 4). Mais la logique des *caboclos*

leur permet de percevoir aussi que, en assurant les droits individuels sur la terre, la concession de titres de propriété crée simultanément la condition juridique pour que la terre soit transformée en objet d'achat et de vente (ALMEIDA, 1985 : 25). Les membres de groupes indigènes du moyen Solimões craignent le lotissement des terres indigènes. Gravement endettés envers les patrons et la Banque du Brésil, une fois le titre définitif acquis, ils pourraient être obligés à céder leur terre en paiement de la dette.

La possibilité de transformer la terre en marchandise est investie d'une charge fantasmagorique, perçue négativement par les Indiens et par les *caboclos* du moyen Solimões, qui s'effrayent de la possibilité de perdre ce qui pour eux représente un instrument vital. Ajoutons que les normes d'appropriation indigène du territoire sont différentes de celles de l'appropriation privée, car, par tradition, ils s'approprient collectivement la terre.

Cette situation est devenue visible aux yeux des Indiens étant donnée la désorganisation de la structure sociale régionale qu'a entraînée l'implantation de l'EMADE, entreprise agro-industrielle installée sur des terres limitrophes du territoire indigène. Cette installation a désagrégé le groupe dans la lutte pour garantir le droit à la terre, une partie de ses membres ayant adhéré aux promesses de l'entreprise et une autre partie s'étant unie dans la contestation. Ces derniers perçoivent l'aspect négatif de l'intervention de l'entreprise, se révoltent contre le fait que des noyers soient abattus et se sentent lésés par le bruit des machines qui éloigne le gibier. Les Indiens, cependant, ont adopté comme stratégie de complément au budget domestique l'insertion de membres de la famille dans l'entreprise en tant que force de travail salariée. Certaines familles vendent la production agricole à l'entreprise, plaçant leurs maisons et leurs cultures au bord de la route construite par celle-ci sur le territoire indigène, et profitent des avantages qu'elle offre pour l'écoulement de la production.

Les Indiens occupent depuis près de 10 ans un terrain appartenant à la Société Brésilienne du Saint-Esprit, liée à l'évêché de Tefé. Les propriétaires sont disposés à faire la donation de ce terrain, et proposent un partage en lots qui seraient rattachés par un consortium à l'EMADE, pour la production familiale de palmiers à huile. Les membres du groupe indigène de Barreira de Missão ont réagi fermement contre la proposition de l'entreprise, refusant le lotissement.

Les Indiens ont affirmé que, comme ils ont des dettes envers les patrons et envers la Banque du Brésil, ils craignent d'être forcés de vendre la terre et de se voir ainsi totalement assujettis à l'entreprise. Ils s'approprient la terre selon un modèle

d'organisation communautaire de l'espace caractérisé par une appropriation différentielle des ressources, en fonction des relations de parenté et de parrainage. Comme le terrain est petit pour les besoins de la reproduction du groupe, le lotissement est impraticable; en effet, comme ils l'affirment, cela « provoquerait une guerre dans la communauté ».

Comme ils savent que la législation indigéniste garantit l'appropriation communautaire de la terre, en prescrivant la non-aliénabilité du territoire indigène, les Indiens Ticunas et Cambebas de Barreira da Missão ont sollicité l'intervention de la FUNAI pour préserver leur territoire.

Les réactions furent cependant différenciées. Un autre groupe, localisé sur les terres de l'évêché a accepté le lotissement. Mais on remarque dans ce cas qu'un processus de différenciation interne est déjà en cours, avec vente de lots de la part des agriculteurs dont la situation est la plus précaire. La propriété de la terre tend à se concentrer entre les mains de moyens producteurs qui déboisent également le terrain pour l'élevage.

Actuellement, cependant, la culture du manioc semble être plus attrayante en termes d'autonomie du petit producteur, car il peut disposer de son temps de travail. L'engagement dans la production de l'huile de palme a été vu davantage comme un complément de l'économie domestique : en général ce sont les hommes célibataires du groupe familial qui travaillent à l'EMADE.

Le peu de réceptivité des Indiens peut être attribué à la tradition, car ils sont liés par des coutumes séculaires à la production de farine de manioc, qui, d'ailleurs, garantit leur alimentation.

Actuellement, l'EMADE propose un collectif en forme de coopérative et encourage les futurs producteurs d'huile de palme à cultiver d'autres produits. Pensant à une expansion vers des terres voisines, l'EMADE a soumis un projet concernant les petits producteurs au ministère de l'Agriculture, dans le but d'atteindre des producteurs agricoles riverains situés dans la périphérie du domaine acquis par l'entreprise. Les plants de palmier à huile, selon le projet, seront fournis à prix de revient pour être mis en terre en même temps que le manioc. L'objectif est de profiter des endroits déjà appauvris par la culture du manioc pour planter des palmiers à huile, qui, deviendraient la culture principale. L'administration de l'EMADE affirme qu'aussi bien le manioc que le palmier à huile sont des cultures qui fatiguent la terre. Pour stimuler la culture du palmier à huile, l'entreprise fournira l'engrais.

Selon le directeur de l'EMADE, la production marchande est en déclin évident dans la région et n'a pas de perspectives. Aussi bien le gouvernement fédéral que les agences financières internationales, comme la Banque Mondiale, font pression

pour que le capital se reproduise à tout prix, ce qui tend à ruiner la petite production.

Toujours selon le directeur de l'EMADE, représentant d'un « patronat militant », engagé, comme il le dit, « à résoudre les problèmes de la petite production », des objectifs comme « la fixation de l'homme à la terre » et la Réforme Agraire elle-même sont des éléments d'un discours idéologique qui cherche à dévier l'attention des contradictions historiques réelles; il n'y a pas, en effet, d'éléments qui permettraient de dire que l'État stimule concrètement la petite production.

Le directeur de l'EMADE présente l'entreprise comme une perspective pour la dynamisation de l'économie régionale et affirme que l'entreprise a des objectifs sociaux : avec le projet de développer la région au travers de la production d'huile de palme, elle vise à augmenter les revenus de 625 familles de petits producteurs ruraux et à créer 1 000 emplois indirects.

Actuellement, dans sa deuxième année d'implantation, l'entreprise embauche les travailleurs selon les règles de la législation du Travail (CLT) en payant le salaire minimal. Son objectif est de transformer les employés en petits propriétaires, grâce à la donation de sept à dix hectares pour la plantation du palmier à huile, et de sept hectares pour la culture de subsistance. L'EMADE a comme objectif futur de se retirer du processus, en laissant toute la responsabilité aux petits producteurs. Ceux-ci contrôlèrent la commercialisation grâce à l'organisation d'une coopérative « sous tutelle de l'État, afin d'amener l'organisation de la coopérative à maturité ».

La direction de l'EMADE elle-même reconnaît cependant qu'il y a peu de chances pour que cette proposition soit couronnée de succès. En effet, la grande majorité des réalisations en coopérative, lorsqu'elles sont mises à l'essai dans le système de marché en Amazonie, sont un échec. La coopérative mixte de producteurs ruraux créée à Tefé dans les années soixante-dix, par exemple, a fait faillite en 1983. L'un des motifs de la faillite a été d'avoir épuisé son fonds de roulement parce qu'elle achetait et vendait au prix du marché alors que les petits producteurs, habitués à la tradition du clientélisme, ont continué à travailler avec les « patrons », selon le système de troc, car les dépenses pour le transport de la production jusqu'à Tefé rendaient le rattachement à la coopérative peu rentable. De plus des « intermédiaires » dans la coopérative s'approprièrent la valeur transférée dans le circuit de commercialisation. La coopérative présentait davantage d'intérêt pour les producteurs moyens, ayant accès plus facilement à Tefé. Les petits producteurs se sont

détournés de la coopérative, et rapprochés des *regalões* et des commerçants.

L'implantation de l'EMADE a été le résultat d'un accord entre le gouvernement de l'État de l'Amazonas et le gouvernement fédéral, par lequel a été obtenu un prêt de la Banque Mondiale de l'ordre de 35 000 000 US \$ pour la plantation de 5 000 hectares de palmiers à huile et l'installation d'une usine d'huile de palme. La dette devra être payée en 20 ans, à partir de la huitième année avec 6 % d'intérêts, après correction monétaire. Il est possible que le gouvernement fédéral finance la dette de l'EMADE, « mais le risque est grand que l'entreprise attire le grand capital agro-industriel dans la région, en provoquant l'arrivée d'une avalanche de grands groupes économiques pour la production d'huile de palme, ce qui forcerait le patronat national à faire alliance avec le grand capital, avec donations de terres et transferts de technologie », affirme le directeur.

Depuis l'implantation de l'entreprise en 1982 jusqu'à juillet 1985, 500 000 US \$ ont été investis. Comme l'industrialisation suit l'entrée en production des palmiers, prévue pour 1987, le changement devra être encore plus net à partir de la cinquième année. La production d'huile de palme est destinée essentiellement à la fabrication d'huile comestible et de matières premières pour l'industrie et, en second lieu, à la fabrication de carburant qui reviendrait cinq fois plus cher que le diesel.

La tendance est de transformer la région en un grand pôle producteur de palmiers à huile, entraînant la concentration financière et foncière et la prolétarianisation de certains segments de la classe paysanne. Les petits propriétaires seraient ainsi forcés, du fait de leur bas niveau de revenus, de vendre leur terre, favorisant ainsi la différenciation sociale et la concentration foncière.

Dans les années à venir, la culture du palmier à huile remplacera difficilement la production et la commercialisation de la farine de manioc, puisque celle-ci garantit la reproduction des petits producteurs en bord de fleuve en accord avec la tradition régionale de relations patron-client. Il semble que la tendance soit à la coexistence des deux activités, ce qui, d'ailleurs, peut avoir des conséquences positives pour la petite production, dans le sens d'une plus grande autonomie et sécurité.

Si l'on veut comprendre le sens des contradictions exposées dans cet article, il faut porter son attention sur ce que représente le personnage qui est apparu dans le champ de forces du moyen Solimões : le patronat agricole capitaliste; en effet, sa vision du monde peut, peut-être, fournir des éléments pour l'analyse du devenir historique de la structure sociale régionale.

Sans vouloir nier que la culture du palmier à huile soit une alternative économique viable pour

la société régionale du moyen Solimões, il faut cependant souligner qu'elle est sujette aux crises inhérentes à la dynamique de l'économie internationale. Car l'organisation de la production de telles entreprises traduit les situations de dépression du capitalisme périphérique, et recrée les contradictions sociales qui lui sont propres. Entre mars et mai 1985, par exemple, l'EMADE aurait fait faillite si elle n'avait pas renvoyé la quasi-totalité de ses employés, pour les embaucher à nouveau en juillet.

Le directeur de l'EMADE présente comme issue

pour la société régionale la conscientisation politique des petits producteurs, grâce aux syndicats ou à d'autres formes d'association.

Mais il faut souligner que l'intensification des mouvements sociaux sur la frontière ne représente pas nécessairement une modification effective dans le cours des trajectoires individuelles et sociales, ni un changement réel dans leur situation économique, puisque le jeu des forces de la société locale semble amortir le potentiel politique pourtant élevé des mouvements des groupes dominés.

### BIBLIOGRAPHIE

- ALMEIDA (A. W. B. de), 1985. — *Estrutura Fundiária e Expansão Camponesa*. Rio de Janeiro, Mimeo.
- Associação Comercial do Amazonas, 1971. — *Primeiro Centenário*. Manaus, Ed. Humberto Calderaro Ltda.
- BATES (H. W.), 1944. — *O Naturalista no Rio Amazonas*. Ed. Nacional, São Paulo.
- BOURDIEU (P.), 1982. — *A Economia das Trocas Simbólicas*. São Paulo, Perspectiva, 2a. Ed.
- FAULHABER BARBOSA (P.), 1983. — *Índios Civilizados. Etnia e Alianças em Tefé*. Dissertação de Mestrado, Programa de Pós-Graduação em Ciências Sociais, Brasília, UnB, Mimeo.
- FAULHABER BARBOSA (P.), 1983. — *Povos Indígenas no Brasil*. Coord. Carlos Alberto Ricardo, São Paulo, CEDI.
- FAULHABER BARBOSA (P.), 1984. — *Movimento Indígena e Crédito Agrícola no Médio Solimões — Aconteceu*.
- FAULHABER BARBOSA (P.), 1985. — *Relatório Antropológico (apresentado à FUNAI)*. Belém, Museu Paraense Emílio Goeldi.
- LÉVY (M. B.), 1977. — *O Capital Usurário e o Capital Financeiro*. *Revista Brasileira de Mercado de Capitais*, jan/abr., 3 (7) : 47-71, Rio de Janeiro, IBMEC.
- MIRAD, 1985. — *Proposta para a Elaboração do 1º Plano Nacional de Reforma Agrária da Nova República*, PNRA. Brasília, MIRAD/INCRA.
- OLIVEIRA Fº (J. P.), 1979 a. — *O caboclo e o Brabo*. *Encontros com a Civilização Brasileira*, nº 11 : 101-140, Rio de Janeiro, Civilização Brasileira.
- OLIVEIRA Fº (J. P.), 1979 b. — *A Fronteira e a Viabilidade do Camponato Indígena*. Rio de Janeiro, Museu Nacional, Mimeo.
- PORRO (A.), 1981. — *Os Omaguas do Alto Amazonas. Demografia e Padrões de Povoamento no século XVI*. *Coleção do Museu Paulista, Série Ensaio*, vol. 4, São Paulo.
- RANGEL (I.), 1985. — *Problemas da Reforma Agrária*. *Folha de São Paulo*, 9 de setembro : 3.
- SANTOS (R.), 1980. — *História Econômica da Amazônia (1800-1920)*. São Paulo, T. A. Queiroz.
- SUDAM, 1981. — *Programas Federais desenvolvidos no Estado do Amazonas sob coordenação da SUDAM*. Brasília, MINTER, SUDAM.
- TEIXEIRA (J. C.), 1985. — *Sistema de Produção e Situação Fundiária no Município de Tefé, Alvarães e Uarini*. Projeto de pesquisa apresentado ao CNPq, Tefé, Mimeo.
- VELHO (O. G.), 1979. — *Capitalismo Autoritário e Camponato*. São Paulo, Rio de Janeiro, DIFEL, 2a. Ed., 261 p.
- VELHO (O. G.), 1982. — *Sociedade e Agricultura*. Rio de Janeiro, Zahar, 145 p.